

DÉLIBÉRATION N°20170160 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/11/2017

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 27 octobre 2017 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 6 absents représentés, 4 absents, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 18 h 53) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 17) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 45) ; Mme Juliette BERNALIER (à partir de 18 h 39) ; M. Pierre DECLINE ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18 h 41) ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 53) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 19 h 10) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18 h 50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO (à partir de 20 h 49) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO ; M. Fabrice GUERET

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 18 h 53) ;
M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 17) ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 45) ;
Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER ;
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Evelyne FIORELLO (jusqu'à 19 h 10) ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 20 h 49).

ABSENTES

Mme Juliette BERNALIER (jusqu'à 18 h 39) ;
Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18 h 41) ;
Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 53) ;
Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 18 h 50).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Pascale OFFREY.

ACTION CULTURELLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

La Maison des Jeunes et de la Culture a sollicité une subvention exceptionnelle d'investissement de 15 000 € afin de renouveler et compléter les équipements de l'Espace José Cuadros. Ces investissements correspondent à des équipements scéniques en son et lumière permettant à cet espace de pratiques amateurs et professionnels d'être plus adapté.

Pour mémoire, cet espace accueille de nombreuses activités (Université pour tous, conférences/débats, cours de chant et de théâtre et est également un lieu de création et de diffusion des formations musicales ou théâtrales). L'équipement de cet espace date de la rénovation de l'équipement de 2008 et a été étoffé de matériel de récupération. Cette subvention permettra l'acquisition d'un système de sonorisation, de projecteurs et pupitre d'éclairage, de 3 micros avec pieds, d'un vidéo projecteur ainsi que des instruments (une basse, une batterie et un amplificateur guitare).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 15 000 euros à la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Chamond,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget général de l'exercice 2017, chapitre 204, article 20421.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 7 novembre 2017

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20171106-dl20170160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2017